

Perwez, le 25 octobre 2022

Ordre du jour du Conseil conjoint Commune/CPAS du jeudi 03 novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et plus particulièrement à ses articles L1122-11 et L1122-18 et aux règlements d'ordre intérieur du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu, le **jeudi 03 novembre 2022 à 19h00** en la salle du Conseil Communal de l'hôtel de ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

Point unique :

Rapport annuel 2022 du comité de concertation Commune/CPAS sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action sociale - Communication - 2.075.15

Arrêté par le Collège communal du 20 octobre 2022

La Directrice générale

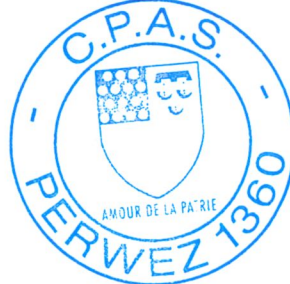


Stéphanie THIBEAUX

Le Directeur général du CPAS,



Pascal SOMVILLE



Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX

La Présidente du CPAS,



Véronique BIDOUL